

Envois du 4 mars 2024

Sujet protocole

Courriers envoyés par mail

Madame, Monsieur,

Je me permets d'attirer votre attention sur ce chiffre « 2974 », c'est le nombre d'accidents qui ont eu lieu sur les routes en Occitanie, depuis le début de l'année 2022, faisant 321 morts et 3 799 blessés, dont 1 649 personnes hospitalisées.

Par rapport à 2021, une diminution des accidents est constatée sur les dix premiers mois de l'année, avec une baisse de 4,3%. Côté blessés : moins 6%, et moins 5,2% des personnes hospitalisées. En revanche, il y a une hausse de 9,6% des tués dans ces accidents de la route. (source <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/aveyron/rodez/le-nombre-de-morts-dans-des-accidents-de-la-route-en-hausse-en-occitanie-2655904.html> )

L'association Lionel et les Autres Victimes de la Route que je préside à en partenariat avec la Préfecture du Tarn, du Procureur de la République de Castres et les autorités représentant les forces de l'ordre.

Un mail a été envoyé en date du 08 janvier 2024 avec l'objet : Protocole Accompagnement des familles de victimes de la route, seulement deux Préfectures nous ont répondues. Le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron. Nous trouvons cela grave au vu de l'augmentation des accidents, cela veut dire qu'une famille qui réside sur un département n'a pas le droit d'aide et de soutien de la part des services de l'État, POURQUOI ?

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Merci de prendre ce sujet en considération, les accidents de la route ne sont pas des faits divers, il s'agit de familles détruites.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Coralie Pailhes

Présidente de l'association Lionel et les Autres Victimes de la Route

06 61 53 94